



## DÉCISION

N° : 2026-154

Exécutoire le : 07 MAI 2026

Publiée / Notifiée le : 07 MAI 2026

Visée le : 29 AVR. 2026

### PROCEDURES FONCIERES

#### Convention de mise à disposition du domaine public de Grand Lac Parkings situés sur la parcelle cadastrée section AY n° 266 à Aix-les-Bains

---

Le Président de Grand Lac,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les statuts de Grand Lac,
- Vu la délibération en date du 14 avril 2026, donnant délégation au président pour décider la mise à disposition du patrimoine immobilier de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n° 2026-55 du 21 avril 2026 donnant délégation à M. Jean-Claude LOISEAU pour consentir la mise à disposition des biens du domaine public et privé de Grand Lac,
- Vu l'acte du 18 février 2002 de Maître OLLIER, Notaire à Aix-les-Bains, par lequel Grand Lac est devenu propriétaire de la parcelle cadastrée section AY N° 266, sise Boulevard Lepic à Aix-les-Bains,
- Vu la demande de la SAS Compagnie de Transport du Lac du Bourget (CTLB) qui a sollicité Grand Lac pour obtenir la mise à disposition des parkings du siège de Grand Lac afin de faciliter le stationnement des véhicules des participants dans le cadre de l'organisation de l'évènement « Le Bus d'Or » le dimanche 10 mai 2026,

Considérant que Grand Lac est propriétaire de la parcelle cadastrée section AY n° 266, sise Boulevard Lepic sur la commune d'Aix-les-Bains, qui contient notamment les parkings du siège de Grand Lac,

Considérant que cette parcelle est idéale pour permettre le stationnement de véhicules lors de manifestations drainant un grand nombre de visiteurs,

Considérant que Grand Lac accepte de mettre cette parcelle à disposition de l'entreprise CTLB lors de l'évènement « Le Bus d'Or » organisé le 10 mai 2026,

### DÉCIDE :

#### ARTICLE 1 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC

---

De conclure une convention de mise à disposition du domaine public avec l'entreprise CTLB, représentée par son Directeur, monsieur Blerim Hasani, pour l'autoriser à occuper temporairement la parcelle cadastrée section AY n° 266, sise Boulevard Lepic sur la commune d'Aix-les-Bains afin de permettre le stationnement des véhicules des participants de la manifestation « Le Bus d'Or » organisée le 10 mai 2026.

#### ARTICLE 2 : DUREÉ DE L'AUTORISATION

---

La convention de mise à disposition, jointe à la présente décision, est consentie pour la journée du 10 mai 2026 de 08h00 à 17h00.

### **ARTICLE 3 : MONTANT DE LA REDEVANCE**

---

La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Cette gratuité est justifiée par l'intérêt général au vu de l'animation collective qu'elle va générer sur le territoire. De plus, le stationnement des véhicules sur un parking prévu à cet effet participera à la sécurité des participants pendant la durée l'évènement.

### **ARTICLE 4 : NOTIFICATIONS**

---

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Monsieur Blerim Hasani, Directeur de l'entreprise CTLB

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à Grand Lac ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le 28 avril 2026,

Pour Grand Lac,  
Par délégation,

Jean-Claude LOISEAU  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président  
délégué aux affaires juridiques,  
assurances, procédures foncières et  
évaluation des politiques publiques



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Décision 2026-154 : Convention de mise à disposition du domaine public de Grand Lac - Parkings situés sur la parcelle cadastrée section AY n. 266 à Aix-les-Bains

---

**Date de transmission de l'acte :** 29/04/2026

**Date de réception de l'accusé de réception :** 29/04/2026

---

**Numéro de l'acte :** Dec2355 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20260428-Dec2355-AI

---

**Date de décision :** 28/04/2026

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Actes individuels

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.3. Locations  
3.3.4. Autres baux

